

Décision DG 2024/035

DECISION PORTANT COMPOSITION NOMINATIVE DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Directeur,

Vu le Code de la Santé publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-1570 du 03 décembre 2021 relatif aux comités sociaux d'établissement ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date 16 août 2022, prononçant la nomination de Monsieur Philippe LEQUIEN en qualité de Directeur d'hôpital de l'Établissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire, de l'EHPAD Départemental du Creusot et de l'EHPAD de Montcenis (Saône et Loire) à compter du 17 octobre 2022 ;

Vu le résultat du scrutin en date du 08 décembre 2022 ;

Considérant la décision 2023-022 du 21 avril 2023 portant la création de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et des conditions de travail,

Considérant la décision 2024/005 portant composition *du Comité Social d'Établissement* en date du 31 janvier 2024,

Considérant le courrier du 09 septembre 2024, du secrétaire général de l'organisation syndicale Force Ouvrière,

DECIDE

ARTICLE 1 :

La formation spécialisée en matière de santé, sécurité et des conditions de travail est présidée par Monsieur Philippe LEQUIEN, Directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire.

ARTICLE 2 :

A compter du 11 septembre 2024, la composition de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et des conditions de travail de l'Établissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire est arrêtée comme suit :

Membres avec voix délibérative du personnel non médical :

Syndicat CGT :

Titulaires :

Mme Marie-Laure BLONDET
Mme Stéphanie CORREIA
M. Swann DRAPIER
Mme Fabienne PREVOTAT
Mme Amandine RISSE

Suppléants :

M. Yoann BERTHOUBE
Mme Evelyne CHARLEMAGNE
Mme Aurélie CHATRY
M. Christopher DEROST
M. Thierry DUREUIL

Syndicat FO :

Titulaires :

Mme Lucie ZIELINSKI
M. Philippe STACHURA
Mme Ophélie BONIN
M. Loic MANIEZ

Suppléants :

M. Romain BREDOIRE
M. Antony BRIET
Mme Alexandra AUBERT
Mme Rachel AINOUIZ

Syndicat CFDT :

Titulaires :

Mme Charline CHAUX BUCHILLET

Suppléants :

Mme Véronique DUCROCQ

Membres avec voix consultative des représentants des personnels médecins, pharmaciens et odontologistes :

Titulaire :

Mme le Docteur Catherine BOUILLOT

Suppléant :

M. le Docteur Pascal SCHNEIDER

ARTICLE 3 :

Le mandat des représentants du personnel à la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et des conditions de travail prendra fin le 31 décembre 2026.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera affichée dans le hall du bâtiment de l'administration et sera intégrée sur le site Internet de l'Etablissement.

Elle peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut être déposé dans le même délai devant le Tribunal Administratif de Dijon ou dans les 2 mois suivants la réponse implicite ou explicite apportée au recours gracieux régulier. Ladite juridiction peut être saisie d'un recours déposé via l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Sevrey, le 11 septembre 2024

Le Directeur,
Philippe LEQUIEN



Diffusion :

Membres de la F3SCT
Registre des décisions